

AR Prefecture  
REPUBLICUE FRANCAISE  
Département du LOT  
046-214601767-20231116-2023-11-87-DE  
Reçu le 05/12/2023  
Commune de LIVERNON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de LIVERNON,  
Séance du 16 novembre 2023

**Nombre de conseillers**

En exercice 12

Présents 09

Votants 10

Absents 02

Date de la convocation :

08 novembre 2023

Date d'affichage :

09 novembre 2023

**OBJET :**

Délibération N° 2023-11-87

**Délégués au Syndicat  
Mixte Limargue Ségala**

Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en Sous-Préfecture  
Le 05/12/2023  
Et publication ou notification  
Du 07/12/2023

Monsieur Le Maire  
Jacques COLDEFY



L'an deux mille **vingt-trois** le seize du mois de novembre à 18 h 30.  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni  
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la  
présidence de Monsieur Jacques COLDEFY, Maire.

Présents : Belin Jérôme - Gallineau Sébastien – Grimal Béatrice- Martinez  
Dimitri- Mas Cédric - Mejecaze Jean-Paul - Mézy Amandine - Verbigüé  
Laurie- Bouyssou Vanessa à compter du point 7 de l'ordre du jour.

Absents : Soulier Bruno a donné pouvoir à Mas Cédric- Serrau Martial a  
donné pouvoir à Martinez Dimitri.

Secrétaire de séance : Mas Cédric.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à l'élection de  
Monsieur Jérôme Belin au poste de 2° adjoint en lieu et place de Monsieur  
Martial Serrau, il convient de modifier les délégués au Syndicat Mixte  
Limargue Ségala.

Il rappelle que Monsieur Martial Serrau est délégué titulaire et Monsieur  
Jérôme Belin suppléant.

Il propose la modification suivante :

- Délégué titulaire : Monsieur Jérôme Belin
- Délégué suppléant : Monsieur Cédric Mas

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte à l'unanimité la proposition de modification des délégués au  
Syndicat Mixte Limargue Ségala telle que présentée ci-dessus ;
- charge Monsieur le Maire de signer tout document nécessaire à  
intervenir.

Fait et délibéré, les jours et an que dessus

Pour copie conforme

Le Maire  
Jacques COLDEFY

